

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée

CACES R489 Initial :

Catégories 3 = 21 heures

Public

Toutes personnes appelées à utiliser un chariot automoteur de façon permanente ou occasionnelle,
Conducteur confirmé.

Niveau de connaissances préalables

Maîtriser la langue française.

Pré requis

Être âgé de 18 ans,
Posséder une aptitude médicale.

Formateur

Formateur expérimenté.

Moyens pédagogiques et supports

Cours sous forme de vidéo projection,
Vidéo, Livret de formation, Chariot automoteur, charges, remorque, quai de chargement.

Sanction

Après avis favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) valable 5 ans, en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

Coût de formation par stagiaire

CACES R489 Initial :



Objectifs de la formation

- Cette formation vise l'obtention d'un permis CACES, valable 5 ans, certifiant que les participants sont capables d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de chariots automoteurs porté tant sur le plan théorique que pratique.

Programme

Formation théorique

- Réglementation applicable à l'utilisation d'un chariot automoteur,
- Rôle et responsabilité du conducteur,
- Technologie et environnement des chariots automoteurs,
- Vérifications journalières,
- Utilisation et conduite en sécurité,
- Risques liés au transport de charges.

Formation pratique

- Visualisation du chariot automoteur,
- Vérifications journalières en début et fin de poste,
- Déplacement à vide et en charge,
- Prise et transport de charges,
- Chargement et déchargement d'un véhicule depuis un quai.

Evaluation :

- Test pratique et théorique.

Recyclage tous les 5 ans

Faute de participants, l'IFRB se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.
Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCA).